



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental

HAUT-RHIN

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2019-6-8-2

Séance du vendredi 14 juin 2019

AIDES AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES LIES A LA JEUNESSE ET A LA VIE SCOLAIRE

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

M. BIHL, Mmes BOHN, DREXLER, MM. GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.
M. COUCHOT donne procuration à Mme RAPP.
M. DELMOND donne procuration à M. JANDER.
Mme DIETRICH donne procuration à M. HEMEDINGER.
M. FERRARI donne procuration à Mme LUTENBACHER.
Mme GROFF donne procuration à Mme DREXLER.
Mme MARTIN donne procuration à M. MULLER Lucien.
M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.
Mme ORLANDI donne procuration à M. WITH.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-8-1 du 14 décembre 2018 relative à la politique de l'éducation et de la Jeunesse,
- VU le Règlement Financier du Département du Haut-Rhin,
- VU l'avis favorable de la Commission Education et Jeunesse (8^{ème}) du 24 mai 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Alloue, pour 2019, les subventions de fonctionnement ci-après (cf. annexe 1) :
 - 7 000 € au CDMIJ, au titre du fonctionnement ;
 - 8 000 € à la Fédération Départementale des Foyers Clubs du Haut-Rhin pour le financement du poste FONJEP ;
 - 8 000 € à l'Association de la Jeunesse Rurale du Haut-Rhin (MRJC) pour le financement du poste FONJEP ;
 - 8 000 € à l'Union Départementale des Centres Socio-Culturels pour le financement du poste FONJEP ;
 - 8 000 € au Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active (CEMEA) pour le financement du poste FONJEP ;
 - 8 000 € soit 1 000 € par collège partenaire, à l'Université de Strasbourg dont l'Institut d'Etudes Politiques est l'une des composantes ;
 - 500 € à l'Association « Les amis de Marcel RUDLOFF », organisatrice du Prix de la Tolérance ;
 - 2 000 € à l'Association « Entreprendre pour Apprendre Grand Est » pour l'organisation du 11^{ème} Championnat des mini-entreprises ouvert à cinq collèges Haut-Rhinois ;
- Précise que les dépenses susvisées, d'un montant global de 49 500 €, seront prélevées du budget départemental 2019 sur les imputations suivantes :
 - Programme E755 ligne 65-28-6574-26273-003 pour les Associations « Les amis de Marcel RUDLOFF » et « Entreprendre pour Apprendre Grand Est » ;
 - Programme E755 ligne 65-28-65738-26273-003 pour l'Institut d'Etudes Politiques de Strasbourg ;
 - Programme E741 ligne 65-33-6574-2577-003 pour le CDMIJ et les 4 postes FONJEP ;
- Précise que les subventions susvisées feront l'objet d'un versement unique.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité